



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACM maternel (Accueils Collectifs de Mineurs)

L'ACM maternel est géré par l'association Centre Social et Culturel Espace Le Petit Prince, représentée par :

- Présidente, Madame Nadia MOUHRI
- Directrice, Madame DAUMERIES Ameline

Les coordonnées du Centre Social et Culturel sont les suivantes :

Centre Social et Culturel ESPACE LE PETIT PRINCE
2 Place Gambetta
59680 FERRIERE LA GRANDE - Tél. : 03-27-64-93-88

Selon la réglementation en vigueur, la direction de l'accueil de loisirs est confiée aux salariés titulaires des titres ou diplômes requis.

II - PRÉSENTATION ET CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE :

L'ACM 3-6 ans est situé dans les locaux des « trigolos » au 4 rue Gabriel Péri 59680 FERRIERE LA GRANDE et dans tout autre local nécessaire au respect des réglementations en vigueur et aux besoins du projet pédagogique.

La structure a reçu l'agrément de la D.D.C.S (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et du Médecin de PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour l'accueil des enfants et des jeunes de 3 à 6 ans.

La capacité d'accueil de l'ACM est fixée annuellement lors de la déclaration D.D.C.S.

- **Les horaires :**

ACM 3-6 ANS

- Les mercredis (journée avec ou sans repas). Accueil des enfants de 9h00 à 12h00, de 13h00 à 17h00 ou de 9h à 17h. En cas de sorties, les horaires sont susceptibles d'être modifiés, dans ce cas les parents sont avisés.
- Pendant les petites vacances scolaires (4 périodes), Accueil des enfants à la journée avec ou sans repas de 9h00 à 17h00. Départ à 12h et retour entre 13h et 13h30 pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine.
- Les accueils et les départs sont échelonnés comme suit : 9h à 9h30 , 13h à 13h30 , 17h à 17h15.
- Un accueil péricentre est proposé de 7h30 à 9h à l'école Maufroy par les services municipaux (le transport des enfants vers les trigolos est assuré par notre équipe) et de 17h15 à 18h dans nos locaux uniquement les mercredis et en Juillet.
- Le matin, un petit déjeuner est proposé aux enfants de 9h15 à 9h45.
- Le midi, les enfants ont la possibilité de déjeuner sur place (11h45 à 13h30 avec activités)
- Le midi, le repas est pris dans la salle de restauration de l'école des Trieux.
- L'après-midi, un goûter est proposé aux enfants.

LE PERSONNEL :

Les Directeurs (ices) des ACM sont désignés(es) par le Centre Social et Culturel et leurs noms sont portés à la connaissance des parents sur un des panneaux d'affichage des Trigolos. **Ils sont les interlocuteurs des parents.**

L'équipe d'animateurs (trices) est composée d'un animateur titulaire ou stagiaire BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans.

L'animateur en charge des 3-6 ans a bien souvent reçu une spécialisation petite enfance.

IV – MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant à savoir : une fiche sanitaire de liaison (**vaccins obligatoires**) signée par le responsable légal.

Les parents sont tenus de porter sur la fiche toutes les contres indications médicales (préciser si certaines activités sont interdites à l'enfant).

La fiche sanitaire autorise les responsables à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Outre les documents concernant la santé de l'enfant, les parents devront fournir les pièces suivantes :

- la fiche de renseignement
- le numéro d'allocataire CAF
- une attestation d'assurance en responsabilité civile et extrascolaire pour la période en cours.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription, doit être signalée à la Direction (adresse, numéro de téléphone, situation de famille, nom et numéros de téléphone des personnes autorisées à venir chercher l'enfant, état de santé de l'enfant).

L'inscription de l'enfant ou du jeune par les parents aux accueils vaut autorisation à participer aux activités mises en place (exemple : sorties) sauf contre indication clairement exprimée dans la fiche sanitaire de liaison.

Si l'un des deux parents n'était pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant, une copie de cette décision devra nous être fournie.

Pour les mercredis l'inscription de l'enfant peut se faire à l'année, dans ce cas une facture vous sera transmise avant chaque début de période, soit après chaque vacances scolaire. **Attention nous ne faisons pas d'accueil occasionnel.**

Pour les vacances scolaires : Des dates d'inscription seront proposées avant chaque période.

Enfin, le Centre Social étant une association, il est demandé, au préalable, à chaque nouvelle inscription, de **souscrire une carte d'adhésion annuelle individuelle pour un enfant et familiale à partir du deuxième enfant.**

Celle-ci est délivrée pour l'année scolaire en cours et est valable jusqu'au 31 Aout de la même année quel que soit la date d'adhésion. Elle est renouvelable chaque année.

Pour chaque période d'accueil, une plaquette d'information est distribuée par le Centre Social et Culturel. Elle précise le contenu des activités pour la période concernée, les modalités d'inscriptions et les tarifs.

Les parents ne peuvent inscrire leur enfant que s'ils ont fourni l'ensemble des documents exigés et effectué le règlement. Le règlement s'effectue lors des inscriptions.

Remboursement : En cas d'absence, l'ACM et les repas ne sont remboursés sous forme d'avoir qu'à partir de 3 jours d'absence sur présentation, sous 8 jours, d'un certificat médical. Une ligne téléphonique est à votre disposition pour prévenir dès le premier jour de l'absence : 03.27.64.93.88. Pour tous

renseignements vous pouvez joindre le secrétariat par téléphone 03.27.64.93.88 ou par mail secretariatcsc.flg@gmail.com

V – LA VIE AU CENTRE :

Les enfants sont accueillis dans des locaux adaptés et aménagés.

Les parents sont invités à accompagner et à reprendre leur enfant à l'entrée des locaux.

Après consultation des parents, la direction des ACM se réserve le droit de prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant, en cas de non-respect du présent règlement ou si le comportement nuit à l'encontre du bon fonctionnement du groupe ou de l'ACM. Les Directeurs des ACM en avertissent la Direction du Centre Social et Culturel.

VI – PARTICIPATION DES PARENTS AUX ACM:

Toutes les activités sont conçues pour permettre à l'enfant et au jeune de se développer harmonieusement. Les équipes ont donc pour souci permanent de concourir à la réalisation de cet objectif. Les parents sont vivement invités à participer à la vie du centre et aux activités sur place.

VII – VÊTEMENTS – OBJETS PERSONNELS :

Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires, il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités.

Il est interdit d'apporter des jouets ou matériels/outils personnels (trottinette, ballon, console de jeux ou Gameboy, cartes à jouer, etc.) sauf accord ou demande à l'équipe d'animation. Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit (couteaux, cutters, briquets...etc.). Ce matériel sera systématiquement confisqué par les Directeurs des ACM puis redonné à l'enfant en fin de journée (à ses parents pour les objets dangereux).

Les enfants doivent également respecter le matériel collectif mis à disposition (locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique). Les parents sont responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé, soit directement, soit en mobilisant leur assurance *responsabilité civile*.

VIII – TRAITEMENTS – ACCIDENTS – URGENCE :

Seuls les « bobos » sont « soignés » (désinfection d'une égratignure, Cold pack sur une bosse, un coup bénin, etc.). L'équipe d'animation n'assure donc aucune médication spécifique. Néanmoins, en cas de recommandation particulière, ou sur avis médical, l'enfant peut suivre son traitement sous certaines conditions. Notamment, aucun médicament ne sera donné à l'enfant si l'ordonnance n'a pas été communiquée aux directeurs.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, pompiers). En cas d'accident, les Directeurs sont tenus d'informer immédiatement la Présidente du Centre Social et Culturel, la Directrice du Centre Social et Culturel ainsi que la D.D.C.S. selon la gravité.

IV – LA RESPONSABILITÉ DU CENTRE :

Le fonctionnement de l'ACM est couvert par l'assurance responsabilité civile du Centre Social et Culturel pour les accidents survenus aux enfants.

Les dommages causés à un tiers par votre enfant ne sont pas pris en charge par l'assurance du Centre Social et Culturel. A cet effet, il vous incombe de souscrire une assurance responsabilité civile (il est souhaitable de nous la fournir).

Elle sera engagée seulement dès l'instant où l'enfant a été confié à un animateur jusqu'à l'arrivée des parents ou de la personne autorisée à venir le chercher. **Les usagers sont tenus au respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure. En cas de départ anticipé de l'enfant, une décharge de responsabilité sera signée par le responsable légal ou l'assistant familial de l'enfant au préalable et remis aux directeurs de l'accueil de loisirs. Attention : ceci doit rester occasionnel.**

X - DIVERS :

Photos : les enfants sont filmés ou photographiés dans le cadre de l'ACM. Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement dans la communication du Centre Social et Culturel (publicité, expositions) sauf désaccord écrit des parents.

L'ACCEPTATION DE CE RÈGLEMENT CONDITIONNE L'ADMISSION DES ENFANTS.

Ce règlement de fonctionnement des Accueils peut être modifié sans préavis, soit en raison de modification de la législation, soit pour des raisons spécifiques au Centre Social et Culturel, gestionnaires des Accueils. *Ces modifications s'appliqueront immédiatement et seront portées à la connaissance des parents.*

La Présidente en exercice

Les Directeurs des Accueils de Loisirs

Je soussigné,..... atteste avoir reçu le règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs, l'avoir lu et en avoir compris les termes.

Fait à Ferrière La Grande, pour servir et valoir ce que de droit

Signature

Date :